

## Projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines Concertation préalable

### Compte rendu de la rencontre de proximité sur le marché de Brignoud

**Date :** Le mardi 8 octobre 2024 de 9h à 12h

**Lieu :** Marché de Brignoud à Villard-Bonnot

**Nombre de participants :** environ 10 personnes rencontrées

**Equipe présente :**

- Denis CUVILLIER, garant de la concertation – CNDP
- Véronique MOREL, garante de la concertation - CNDP
- Vanessa LEPARQ, cheffe de projets - Isère Aménagement
- Naïs CIPRA, Parimage

Pour toute information relative au projet et à la concertation, rendez-vous sur le site internet :  
<https://participation.le-gresivaudan.fr>

### Compte-rendu des échanges

La rencontre de proximité s'est tenue par temps très pluvieux (alerte orange sur le département de l'Isère ce jour-là). Le marché était en conséquence très peu passant.

10 dépliants d'informations ont été distribués ; les personnes approchées ont indiqué qu'elles iraient s'informer en ligne.

La maîtrise d'ouvrage et les garants ont échangé de manière approfondie avec un membre du collectif Stop Micro, qui souligne les éléments suivants :

- L'argument de la souveraineté industrielle de la France ne fonctionne pas car ST Micro et Soitec représentent ici « un petit maillon d'une grosse chaîne » qui dépasse les frontières nationales.
- La fabrication des composants microélectroniques nécessite du cobalt, un minerai extrait au Congo. Il indique que les populations sont exploitées pour l'extraction de ce minerai, dans des conditions de vie difficiles (manque d'éducation, de sécurité, non-respect de l'environnement). Il précise que certains industriels affirment que les conditions d'extraction sont meilleures au Maroc, ce qui est faux selon lui.
- Les pays d'Asie durcissent les pressions environnementales à la création d'usines de semi-conducteurs et ont développé des processus de réutilisation des eaux usées efficaces. Dès lors, l'argument selon lequel la délocalisation en Asie des productions françaises de semi-conducteurs aurait davantage d'impacts sur l'environnement est un faux argument selon lui.

- Le projet représente une fuite en avant pour des raisons économiques au détriment des arguments écologiques.
- Le projet « n'évoluera pas à l'issue de la concertation ». Selon le participant, le projet sera déclaré d'utilité publique par le Préfet qui ne prend pas en compte la consultation du public menée à l'occasion de la concertation ou de l'enquête publique.